

RCR01 Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien			
Objectif Spécifique	OS1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs	
Type d'action	1. <b>Soutien et accompagnement des PME</b> Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public) <b>7.030.963,25</b>	Valeur cible programme 2029 <b>136,00</b>	
	2. <b>Investissements et hébergement au profit des PME</b> Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public) <b>15.819.667,30</b>	Valeur cible programme 2029 <b>12,00</b>	
Type d'indicateur	Résultat		
Unité de mesure	ETP annuels		
Est un sous-indicateur	s.o.		
Interdépendance avec un autre indicateur	s.o.		
Définition	<p>Nombre d'emplois, exprimés en équivalents temps plein (ETP) annuels moyens créés dans le cadre d'activités soutenues par le projet.</p> <p>Les nouveaux postes doivent être <u>pourvus</u>, et ils peuvent être à temps plein, à temps partiel ou récurrents de manière saisonnière. Les postes vacants ne sont pas comptabilisés.</p> <p>En outre, les postes nouvellement créés doivent être conservés <u>pendant plus d'un an après la fin du projet</u>.</p> <p>L'indicateur est calculé comme la différence entre les ETP annuels occupés avant le début du projet et un an après la fin du projet dans le cadre d'activités soutenues.</p> <p>L'ETP annuel est défini comme le rapport entre les heures de travail effectivement réalisées au cours d'une année civile et le nombre total d'heures conventionnellement réalisées au cours de la même période par un individu ou un groupe. Par convention, une personne ne peut effectuer plus d'un ETP sur une base annuelle. Le nombre d'heures conventionnellement travaillées est déterminé sur la base des heures de travail normatives/légales conformément à la législation nationale.</p> <p>Une personne à temps plein sera identifiée en fonction de son statut d'emploi et du type de contrat (temps plein ou temps partiel).</p>		
Méthode de calcul	<p><u>Objectif 2029:</u> estimation du nombre d'emplois créés dans les entités bénéficiant d'un soutien au 31/12/2029</p> <p><u>Calcul des réalisations:</u> comptabilisation du nombre d'emplois créés dans les entités bénéficiant d'un soutien et qui existe toujours un an après la fin du projet</p>		
Points d'attention	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Temporalité de mesure des résultats:</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; pour les projets de l'action 1 (<b>soutien et accompagnement</b>): la comptabilisation du nombre d'emplois créés dans les entités bénéficiant d'un soutien doit être réalisée 1 an après la fin du projet d'accompagnement/soutien financé par le FEDER. La fin du projet FEDER correspond donc à la fin des activités déployées dans le cadre du projet (selon les objectifs définis dans la description du projet intégrée dans la convention de financement). Attention: la comptabilisation du nombre d'emplois créés ne se fonde donc pas sur les emplois 1 an après le soutien à une entreprise. Aux fins de pouvoir rapporter le nombre d'emplois selon ces critères, le bénéficiaire porteur de projet doit s'assurer (auprès des entreprises qu'il aura soutenues) de la disponibilité de l'information relative aux emplois dans ces entreprises (système de monitoring sur base des informations communiquées par les bénéficiaires finaux mais suivant la temporalité du projet).</li> </ul> </li> <li>- pour les projets de l'action 2 (<b>investissements et hébergement</b>): la comptabilisation du nombre d'emplois créés dans les entités bénéficiant d'un soutien doit être réalisée 1 an après la fin du projet soutenu par le projet FEDER. La fin du projet FEDER correspond aux objectifs définis dans la description du projet intégrée à la convention de subside.</li> <li>- L'emploi comptabilisé dans le cadre du présent indicateur peut avoir été créé dans des entreprises soutenues (correspondant à la définition reprise dans l'indicateur RCO01) et dans des entreprises organisées sous la forme d'ASBL soutenues (correspondant à la définition reprise dans l'indicateur RCOB01).</li> <li>- Une personne physique qui a débuté une activité d'indépendant (autocréation de l'emploi) grâce au soutien d'un projet, peut également être comptabilisé dans les résultats relatifs à cet indicateur.</li> </ul>		

	<p><b>Pour des emplois créés au sein d'une entreprise soutenue:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un tableau, reprenant les données suivantes par entreprise soutenue:           <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Nom de l'entreprise</li> <li>&gt; Numéro de l'entreprise</li> <li>&gt; Date de démarrage du soutien par le projet FEDER</li> <li>&gt; Nombre d'ETP annuel avant le soutien du projet FEDER (l'année civile précédant la date de démarrage du soutien par le projet FEDER)</li> <li>&gt; Nombre d'ETP annuel après le soutien du projet FEDER (l'année civile suivant la date de fin du projet FEDER, et non l'année suivant le soutien à l'entreprise)</li> <li>&gt; Nombre (au sein de l'augmentation concerné) d'ETP créés dans le cadre du projet</li> <li>&gt; Description, par poste (ETP) créé dans le cadre du projet, de la contribution du projet FEDER à cette création</li> </ul> </li> <li>- Attestation de l'ONSS de l'entreprise (attestation équivalents temps plein) de l'année civile précédant la date de démarrage du soutien</li> <li>- Attestation de l'ONSS de l'entreprise (attestation équivalents temps plein) l'année civile suivant la date de fin du projet FEDER (et non l'année suivant le soutien à l'entreprise)</li> </ul>
<b>Justification des résultats</b>	
<b>Source de collecte de données</b>	Porteurs de projets/Bénéficiaires finaux
<b>Fréquence de collecte de données</b>	Les résultats pour cet indicateur sont à inclure dans le rapport final du projet